

Montréal, le 13 octobre 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Franklin Gertler  
Alfred Building  
507, Place d'Armes, #1701  
Montréal (Québec) H2Y 2W8

**Objet : Demande de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en révocation de la décision D-2016-130 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur  
Dossier de la Régie : R-3985-2016**

---

Cher confrère,

Le 11 octobre 2016, le ROÉÉ déposait auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une lettre lui signifiant son intention de participer à titre d'intervenant au dossier mentionné en rubrique. Toutefois, puisque le ROÉÉ recherchait un procureur à qui confier le mandat de le représenter, il n'était pas en mesure de déposer sa demande d'intervention en date du 11 octobre 2016. Par contre, il demeurait convaincu de pouvoir déposer sa demande d'intervention à la Régie dans les meilleurs délais.

La Régie note les circonstances du ROÉÉ et, en conséquence, lui accorde **jusqu'au vendredi 14 octobre 2016 à 12h** afin de déposer sa demande d'intervention ainsi que son budget de participation dans le cadre du présent dossier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml